

**PAROLES DE MME ALICIA BARCENA, SECRETAIRE EXECUTIVE  
DE LA CEPALC RENCONTRE AVEC THOMAS PIKETTY, AUTEUR  
DE L'OUVRAGE « LE CAPITAL AU XXIE SIECLE »**

15 janvier 2015  
Santiago du Chili  
CEPALC

Cher Thomas Piketty,

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue dans cette maison qui est la maison des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes. Au nom de la CEPALC et en mon nom propre, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation et de nous rencontrer aujourd'hui, sachant que votre agenda est particulièrement chargé.

Je tiens à vous féliciter de la qualité de votre ouvrage qui est le résultat de 15 ans de travail.

Votre visite coïncide avec des événements profondément regrettables issus de l'intolérance et de la violence.

Nous ressentons profondément cette tragédie et nous regrettons la perte de vies humaines ainsi que l'atteinte portée aux idéaux de la liberté, l'égalité et la fraternité.

M. Piketty, nous nous réjouissons de votre présence à la CEPALC qui est, pour nous, très significative. Nous sommes l'institution régionale la plus ancienne dans l'analyse socioéconomique de l'Amérique latine et des Caraïbes. Votre présence à la CEPALC ouvre un espace de collaboration très importante pour que puissiez connaître, de première main, nos réflexions les plus récentes sur l'inégalité en Amérique latine et dans les Caraïbes, fondées sur l'étude interdisciplinaire du développement économique et social, sur la base d'une vision structuraliste.

La CEPALC a consacré ses efforts à l'analyse de l'inégalité et de ses différentes facettes, notamment en ce qui concerne la mauvaise répartition des revenus et de la richesse. Les racines structurelles dans le cadre d'une vision interdisciplinaire ont constitué le thème central du travail de la CEPALC depuis sa création en 1948, lorsqu'elle a été érigée comme centre de la pensée régionale orientée vers la réflexion sur le développement économique et social du Sud, à partir du Sud. Nous estimons, à cet égard, que la démarche historique et actuelle de la CEPALC affiche une grande coïncidence et s'inscrit dans la même perspective à long terme que vos travaux.

Au moment de la publication de votre livre en 2013, nous avons présenté au pays de la région une proposition politique axée sur l'égalité.

Effectivement, il y a un peu moins de dix ans, nous avons entrepris une tâche d'actualisation qui a donné lieu à ce que nous avons appelé « La trilogie de l'égalité ».

La première partie de cette trilogie a été présentée au Brésil en 2010, sous le titre «L'heure de l'égalité: combler les écarts, ouvrir de nouveaux chemins » ; il s'agissait d'un appel à reconnaître que l'égalité doit constituer le principe éthique normatif primordial et l'objectif ultime du développement.

Notre postulat était que l'heure de l'égalité était arrivée, une égalité conçue comme la pleine titularité des droits, reflétant ainsi la clameur de nos sociétés latino-américaines et des Caraïbes.

Nous savons que le fait de situer l'égalité au cœur du développement implique une rupture vis-à-vis du paradigme économique qui a prévalu dans notre région pendant au moins trente ans. À la lumière de la situation de notre continent, ceci nous apparaît comme un impératif moral.

Nous affirmons sans ambiguïté qu'il faut parvenir à l'égalité pour croître et croître pour parvenir à l'égalité.

Le chemin n'est pas sans embûches, mais il est incontournable. Pour parvenir à l'égalité, il est indispensable de réaliser un changement structurel destiné à combler les graves écarts sociaux et productifs en tentant de concilier les aspects économiques, productifs, sociaux et la pérennité de l'environnement.

Ensuite, en 2012, nous avons présenté à El Salvador, en Amérique centrale, le document intitulé « Changement structurel pour l'égalité: Une vision intégrée du développement » qui aborde le problème de la diffusion, dans toute la structure productive et dans le tissu social, du développement des capacités, du progrès technique, des opportunités d'emploi et de l'accès universel à la protection sociale. Ceci implique la réalisation de transformations qualitatives dans la structure productive des pays de la région afin de renforcer les secteurs à forte densité de connaissance et à forte croissance de la demande intérieure et extérieure de manière à engendrer des gains de productivité et favoriser la création d'emplois de meilleure qualité. L'objectif est de faire en sorte que la région sorte des structures productives centrées sur les avantages comparatifs statiques et progresse vers des avantages comparatifs dynamiques à plus forte intensité de connaissance et de progrès technique.

En avril dernier, nous avons présenté, au Pérou, le troisième volet de la trilogie, à savoir le document «Pactes pour l'égalité: vers un avenir durable » dans lequel nous postulons que, pour consolider les progrès sociaux accomplis au cours des dernières années et éviter une nouvelle période de restrictions et de pénurie, il est indispensable de promouvoir, à l'aide d'un ensemble original de réformes institutionnelles et de politiques, une nouvelle voie de croissance durable de plus en plus égalitaire.

Nous travaillons actuellement sur la quatrième proposition qui abordera le thème du territoire, de l'égalité et de la citoyenneté, que nous présenterons au Mexique en 2016. Il est en effet indispensable de parvenir aux territoires, aux communautés et aux individus.

Comme vous l'avez mis en avant dans vos discours, nous devons rapprocher la théorie et l'analyse économiques des réalités quotidiennes, de façon à ce que les citoyens puissent exercer leurs droits et exiger un accès total à l'information, notamment fiscale et budgétaire. Je me

permets de vous citer: « La répartition des richesses est une question trop importante pour être laissée aux seuls économistes, sociologues, historiens et philosophes. Elle concerne tout le monde, et c'est une bonne chose ».

Pourquoi avons-nous tenté d'articuler notre effort de réflexion et nos propositions autour de la prémisse de l'égalité ?

Et bien parce que, malgré ses succès et ses échecs, la région de l'Amérique latine et les Caraïbes n'est certes pas la région la plus pauvre du monde, mais elle est historiquement la plus inégale.

Défendre aujourd'hui la valeur de l'égalité revient à recréer celle-ci à la lumière de l'apprentissage historique et de la conjoncture mondiale actuelle, à savoir vivre la mondialisation dans toutes ses dimensions. La valeur de l'égalité est, avec celle de la liberté, la façon la plus humanisée d'assumer les tâches que nous impose la modernité.

M. Piketty, l'expérience des modèles néolibéraux appliqués en Amérique latine, en particulier dans les années 80 et 90, rend compte du fait que non seulement ceux-ci ne sont pas parvenus à assurer des taux de croissance élevés et soutenus, mais qu'ils ont creusé les inégalités et aggravé la dégradation des indicateurs de répartition des revenus, et ont conduit à la privatisation de biens, de processus industriels et de services qui sont d'une grande importance pour la population. La concentration de la richesse a atteint des niveaux extrêmes. C'est pourquoi il est indispensable d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques publiques dans les domaines fiscaux, productifs et sociaux.

Parmi les multiples domaines dans lesquels le travail de la CEPALC et les travaux de Piketty et ses collègues se rejoignent, je voudrais en épinglez deux : les thèmes méthodologiques et les questions de la politique fiscale d'une perspective latino-américaine et des Caraïbes.

D'une manière générale, les études relatives à la distribution se centrent sur la répartition du revenu ou de la consommation, et non pas sur la distribution de la richesse. En Amérique latine, la démarche traditionnelle se base sur l'analyse du revenu qui est la variable habituellement recueillie dans les enquêtes sur les ménages de la région. Le revenu et la consommation reflètent tous deux des flux de ressources, et ceci implique diverses contraintes. C'est pourquoi il a été suggéré que la richesse est probablement un meilleur indicateur de l'accès aux ressources de la part des ménages, car elle inclut la prise en compte des avoirs financiers et non financiers qui peuvent faire l'objet de transactions sur le marché. Il s'agit d'une variable de stock qui crée, à son tour, des flux de revenus. La richesse constitue également un puissant moyen de transmission intergénérationnelles, par le biais des héritages.

Il faut signaler que dans les pays où cette information disponible, les études indiquent que la distribution de la richesse est nettement plus inégale que celle des revenus. En Amérique latine, ce type de relevé est peu pratiqué: seuls le Chili, la Colombie et l'Uruguay ont réalisé ce genre d'études. C'est pourquoi il est urgent d'améliorer la collecte de l'information relative à la richesse dans la région, car cette information peut contribuer, dans une large mesure, au débat sur la faisabilité et sur

les marges disponibles pour mettre en oeuvre des politiques fiscales à plus fort degré de progressivité, y compris l'éventuelle application d'un impôt sur le capital et sur les successions.

Bien que ne disposant pas d'une information systématique et continue sur la richesse, ni d'informations de type longitudinal permettant d'analyser des trajectoires, la région dispose d'une information relative aux revenus des ménages dont la qualité s'est considérablement améliorée au cours des dernières décennies. On ne peut toutefois pas ignorer que les enquêtes sur les ménages, qui constituent la principale source d'information pour estimer l'inégalité de la distribution du revenu, présentent certaines limitations au niveau de la saisie de données.

L'écueil principal est probablement la difficulté à capter de façon adéquate les revenus de la partie supérieure de la répartition, c'est-à-dire des plus riches. Ceci peut être attribué à la troncature de la sous-déclaration de revenus, les ménages les plus riches n'étant pas inclus dans le relevé, ou simplement au fait que ces derniers font preuve d'une plus grande propension que les autres citoyens à ne pas participer aux enquêtes.

Quoi qu'il en soit, il en résulte que les hauts revenus sont sous-estimés dans les enquêtes sur les ménages, ce qui biaise la mesure de l'inégalité du revenu. Malheureusement, nous n'avons pas de solution satisfaisante pour résoudre ce problème. Pour améliorer l'estimation du revenu des ménages, une tentative a été d'ajuster les données des enquêtes sur les ménages et celles du Système de comptabilité nationale. Ceci est précisément la voie suivie par la CEPALC au cours des dernières décennies, en procédant à un ajustement entre le revenu établi sur la base des enquêtes sur les ménages et les données de la comptabilité nationale.

D'une manière générale, les données relatives aux revenus issues des enquêtes sur les ménages ont été corrigées en fonction de l'absence de réponse et de la sous-déclaration par la Division des statistiques et des projections économiques de la CEPALC. L'ajustement pour sous-déclaration de revenus consiste à multiplier les revenus de chaque source par un facteur équivalent à la divergence vis-à-vis du revenu correspondant par habitant indiqué dans la comptabilité nationale. Cette pratique se traduit par une élévation des revenus moyens, et entraîne généralement une modification de leur distribution. D'une manière spécifique, la tendance est à un creusement de l'inégalité, car l'écart entre les revenus du capital est imputé exclusivement au quintile le plus riche.

Ces corrections contribuent à accentuer un trait distinctif de l'inégalité dans la région, à savoir la fraction élevée de revenus captée par la tranche supérieure, c'est-à-dire les 10 % de ménages les plus riches. En moyenne, ce groupe concentre 32 % du total des revenus, même si une importante dispersion est observée autour de cette valeur.

En Uruguay et au Venezuela, la participation du décile supérieur se situe entre 20 et 23 % des ressources totales, mais ce pourcentage est proche des 40 % au Brésil, au Chili, au Guatemala, au Honduras et au Paraguay. Cette situation reflète bien entendu l'incapacité des systèmes d'imposition à taxer le revenu des secteurs les mieux nantis.

À l'autre extrême, la tranche représentant 40 % des ménages à moindre revenu capte en moyenne 16 % du revenu total, les valeurs les plus faibles étant observées au Honduras et en République dominicaine (respectivement 11,4 et 12,5 %).

Une solution de plus en plus souvent évoquée au cours des dernières années consiste à incorporer dans l'analyse d'autres sources de données, en particulier des données relatives aux revenus et à la richesse procédant des registres des administrations fiscales.

Outre le fait de permettre d'analyser l'évolution de l'inégalité à long terme, en particulier dans le cas des pays développés qui sont dotés de systèmes fiscaux établis depuis longtemps, cette information permet de recalculer les indicateurs d'inégalité dérivés des enquêtes sur les ménages, et d'incorporer l'information manquante sur les hauts revenus, avec la possibilité, selon les caractéristiques législatives de chaque pays, de discriminer le revenu en fonction de sa source.

Ces avancées en termes de mesure, ainsi que cette proposition d'agenda de recherche, ouvrent la voie à la discussion des aspects liés à la réglementation et à l'imposition du capital, comme vous le soulignez dans le travail que vous avez réalisé avec Zucman en 2013.

Nous estimons qu'il est possible d'approfondir l'analyse de l'information issue de registres fiscaux et élargir considérablement la portée des études relatives à la distribution des revenus dans les pays de la région, car cela permettrait une analyse approfondie des revenus élevés, qui pourrait être développée afin de se pencher plus en détail sur les taux effectivement payés par les riches et les super riches, en dépit de l'existence de limitations associées aux problèmes d'évasion, de contournement, d'exonérations et de modifications des aliquotes fiscales.

Bien que la réduction de l'inégalité dans la région observée au cours de la dernière décennie soit essentiellement attribuable à une meilleure distribution des revenus du travail, au-delà des progrès accomplis, l'Amérique latine est la région du monde qui présente la plus forte concentration du revenu aux mains de quelques-uns ; c'est pourquoi l'un des plus grands défis à relever est la mise en oeuvre de politiques publiques de répartition du revenu et le renforcement de l'État et sa légitimation aux yeux des citoyens.

Dans ce contexte, il est important d'évaluer le rôle de la politique fiscale, ainsi que de définir les instruments les plus efficaces pour redistribuer le revenu et, sur cette base, formuler des projets de réforme visant à ce que les systèmes fiscaux et les programmes de dépenses des pays soient, d'une part, plus redistributifs et, d'autre part, plus transparents.

La CEPALC fait des estimations de l'incidence de la politique fiscale comparables à celles réalisées par l'OCDE. La source d'information utilisée est la dernière enquête sur les revenus et les dépenses des ménages disponible dans chaque pays.

Afin d'évaluer le degré de progressivité ou de régressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la CEPALC estime les taux moyens payés par chaque décile. On observe, dans notre région, que le taux effectif payé par les individus appartenant aux 10 % de la population à revenu

plus élevé représente à peine une valeur moyenne de 5,4 % et, dans certains pays, la tranche à plus hauts revenus ne paie qu'entre 1 et 3 % de leur revenu brut et environ 10 % dans d'autres.

Bien que les plafonds légaux de l'impôt sur le revenu des personnes se situent entre 25 et 40 %, les taux effectifs payés par le décile supérieur sont très faibles en raison de l'évasion et du contournement, des exonérations, des déductions et du traitement préférentiel des revenus du capital qui ne sont même pas taxés dans certains pays et, dans d'autres pays, sont imposables à taux plus faible que les revenus du travail.

Ainsi, l'impact redistributif de l'impôt sur le revenu est très limité, ce qui est particulièrement évident si l'on compare les taux moyens effectifs et l'effet causé sur le coefficient de Gini.

Ainsi, l'application de cet impôt a pour effet de réduire l'indice de Gini de 2 % en moyenne (ou en termes absolus, un point de pourcentage du Gini), avec certaines variations selon les pays. Les simulations réalisées par la CEPALC sur la base des enquêtes sur les ménages quant aux réformes potentielles de l'impôt sur le revenu personnel indiquent qu'il existe une marge pour accroître le pouvoir redistributif de cet impôt.

Une augmentation hypothétique allant jusque 20 % du taux effectif payé par le décile supérieur de l'échelle des revenus se traduirait par une hausse considérable de l'effet redistributif de l'impôt sur le revenu personnel. Si, en outre, le montant recouvré accru était redistribué vers les déciles inférieurs, l'action fiscale aurait un impact significatif sur le coefficient de Gini.

Comme l'ont signalé de nombreux documents et instances, la faiblesse, relative et absolue, de l'impôt sur le revenu est le principal problème structurel des régimes fiscaux en Amérique latine.

La politique fiscale a mis l'accent sur l'efficacité, en cherchant à ce que l'impôt sur le revenu influe le moins possible sur les décisions du secteur privé en matière d'épargne et d'investissement et, dans certains cas, en rapprochant l'assiette fiscale de la base de consommation plutôt que de la base traditionnelle de revenus. Ce faisant, les attributs d'équité et de simplicité ont été sacrifiés; le principal aspect qui intervient dans l'équité de l'impôt sur le revenu est le traitement préférentiel dont font l'objet les revenus du capital, qui se traduit par une asymétrie par rapport à l'imposition des revenus du travail.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs pays de la région ont entrepris une série de réformes fiscales cherchant à améliorer le recouvrement moyennant un relèvement des taux, une réduction des exonérations, l'application, dans certains cas, de régimes d'imposition duale, la modification ou la création d'une taxation minimale et un contrôle renforcé des grands contribuables. Néanmoins, ces réformes continuent d'avoir une incidence limitée sur le principal indicateur de l'égalité, l'indice de Gini, dans la plupart des pays, comme le démontrent les études récentes de la CEPALC.

M. Piketty, voilà les thèmes, parmi tant d'autres, sur lesquels nous aimerions avoir un échange de vues au cours de cet après-midi. La CEPALC a toute une histoire de coopération avec l'École de Paris, avec votre collègue, M. Bourguignon, coopération que nous souhaitons étendre à votre équipe de recherche.

Vous avez réussi à mettre la réflexion économique sur l'inégalité au cœur du débat public mondial. C'est pourquoi nous souhaitons que vous connaissiez les travaux et les institutions où sont faites des réflexions de même calibre politique dans la région.

Chers amis et amies, Cher Monsieur Piketty, je voudrais vous remercier des inquiétudes soulevées par le travail solide que vous avez réalisé. Je vous remercie de nous fournir un instrument utile pour poursuivre notre effort commun et démontrer que l'inégalité n'est pas quelque chose d'inéluctable.

Il y a un peu plus de quarante ans, avec sa voix grave et son regard aigu, Pablo Neruda prononçait à Stockholm son discours de remerciement pour l'octroi ô combien justifié du prix Nobel de littérature. Il termina son intervention en rendant un hommage à Rimbaud avec ces mots, et je cite, « ce ne sera qu'avec une ardente patience que nous conquerrons la ville splendide qui donnera lumière, justice et dignité à tous les hommes (et femmes). Et ainsi, la poésie n'aura pas chanté en vain ».

C'est donc de ce Chili de Neruda qui rendait hommage à un autre Français précoce que nous remercions Thomas Piketty d'avoir encouragé cette ardente impatience.

Merci de votre attention, vous avez la parole.